

Procès-verbal

Assemblée spéciale 2022 du Conseil de quartier des Châtelains

Mardi 12 avril 2022 à 20 h

Rencontre en visioconférence

Étaient présents

Mme Isabelle Chabot, présidente

Mme Laurie Plamondon, vice-présidente

M. Jean-Claude Falardeau, trésorier

Mme Jennifer Vachon, administratrice

Mme Marie-Lou Carbonneau, secrétaire

M. Pierre Turgeon, administrateur

Était également présent

M. Jean-Sébastien Mathon, conseiller en consultations publiques

IL Y A QUORUM

Seules les personnes ci-dessus mentionnées assistent à l'assemblée.

Ordre du jour adopté

22-04-01

Ouverture de l'assemblée

20 h 00

22-04-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	20 h 01
22-04-03	Résolutions reliées aux dépenses du projet de sécurité routière	20 h 05
22-04-04	Levée de l'assemblée	20 h 10

22-04-01 Ouverture de l'assemblée

La présidente salue brièvement les membres présents à cette assemblée spéciale.

22-04-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Isabelle Chabot lit l'ordre du jour, qui est présenté par M. Jean-Sébastien Mathon.

Par une proposition de M. Jean-Claude Falardeau, appuyée par Mme Jennifer Vachon, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

22-04-03 Résolutions reliées aux dépenses du projet de sécurité routière

Mme Chabot mentionne que la rencontre est pour l'adoption de deux résolutions. Il s'agit de pouvoir utiliser les sommes obtenues pour la sécurité routière. Nous aurons 3000 \$ et l'École de la Chaumière obtient 1500\$. Mme Chabot mentionne qu'il serait intéressant de collaborer avec l'École de la Chaumière pour les manœuvres. Elle indique que les chèques sont envoyés pour les conseils de quartier, mais elle ne sait pas pour les commissions scolaires (qui les redonneront aux écoles). Mme Mathon ajoute qu'il ne sait pas quand ils auront ce montant.

Mme Laurie Plamondon demande pourquoi c'est la méthode qui a été choisie. M. Mathon explique que 3000\$ est le montant maximal par partenaire. Mme Chabot précise que c'est un peu problématique. Mme Plamondon demande si on pourrait mettre tout l'argent en commun pour qu'on soit responsable de l'achat des équipements. Mme Chabot indique qu'elle a déjà fait des démarches à ce niveau, qu'on pourrait s'en occuper, acheter les éléments et leur apporter la facture par la suite puisqu'ils auront le 1500\$. M. Mathon va aller chercher l'information. Notre montant servait entre autres à l'achat de pancartes « Ralentissez », mais en version permanente à donner aux citoyens lors de la fête de quartier.

Mme Chabot demande à ce que lors de la rencontre en mai, on pourrait discuter de l'achat de matériel, se cibler un point à l'ordre du jour pour discuter des activités en lien avec la sécurité routière. Un document sera partagé à ce sujet afin de collaborer sur ce qu'on fera pour la sécurité routière.

La rencontre d'aujourd'hui, pour arriver dans les temps, est pour faire les demandes de soumission et la commande à l'imprimeur. Il y a donc 3 résolutions : 1) pour le fait qu'on reçoit 3000\$ qu'on prévoit utiliser, 2) pour nous autoriser à faire des demandes de

soumissions et, éventuellement, 3) lorsqu'on aura la facture, pour procéder au paiement. Seulement 2 résolutions sont visées aujourd'hui. Un gabarit de résolution a déjà été rédigé et M. Mathon montre à l'écran les deux résolutions.

M. Mathon présente la première résolution :

22-CA-23 : Résolution pour autoriser l'utilisation des sommes pour le projet de sécurité routière 2022

Considérant que la Ville de Québec a accepté d'accorder 3 000 \$ au conseil de quartier des Châtelers pour son projet déposé dans le cadre du programme de soutien à la mobilisation de la Stratégie de sécurité routière 2020-2024 (sur un total de 4 500 \$ accordé pour l'ensemble du projet);

Considérant que cette présente résolution permettra au conseil de quartier d'autoriser, par de futures résolutions, l'allocation de montants pour les différentes dépenses reliées au projet;

Il est résolu par le conseil de quartier d'autoriser l'utilisation des sommes reçues pour son projet de sécurité routière 2022.

Par une proposition de M. Jean-Claude Falardeau, appuyée par Mme Laurie Plamondon, la résolution est adoptée.

M. Mathon demande quel montant on veut préciser dans la 2^{ème} résolution. Mme Chabot demande si on peut ajuster à 4500\$ pour faire la demande de soumissions, puisqu'on veut faire une demande pour tout le montant. M. Mathon pense que non, puisque techniquement, nous n'avons pas cet argent. Mme Jennifer Vachon indique que l'important, c'est la création d'affiches. Mme Plamondon précise qu'on s'était engagé avec l'école qu'ils n'auraient rien à faire, donc il faudrait respecter notre engagement. M. Mathon ne sait pas jusqu'où on peut aller à ce niveau. Mme Chabot détermine qu'on s'en tiendra, pour l'instant, à 3000\$.

M. Mathon présente la deuxième résolution :

22-CA-24 Résolution pour une/des demande(s) de soumission dans le cadre du projet de sécurité routière 2022

Considérant que la somme de 3 000 \$ a été autorisée pour le projet de sécurité routière 2022 par la résolution 22-CA-23

Considérant que les sommes serviront à la réalisation du projet de sécurité routière 2022;

Considérant que le conseil de quartier désire réaliser le projet par l'engagement d'une ressource externe;

Il est résolu par le conseil de quartier de lancer le processus d'appel d'offres auprès de fournisseurs appropriés et d'allouer un montant maximum de 3000 \$ afin de réaliser le projet.

Par une proposition de Mme Isabelle Chabot, appuyée par Mme Marie-Lou Carbonneau, la résolution est adoptée.

22-04-04 Levée de l'assemblée

Mme Chabot indique que Mme Marie-Lou Carbonneau, qui rédige le procès-verbal pour aujourd'hui, a reçu les documents au préalable. Elle ajoute également que Mme Vachon peut procéder aux demandes de soumissions si ce n'est déjà fait. Mme Chabot va aussi partager aux membres un plan sur la sécurité routière, qui pourra être bonifié et commenté.

Tous les points ayant été traités, M. Mathon demande à Mme Chabot si elle veut que la levée de l'assemblée soit proposée et appuyée. Elle répond que non.

L'assemblée est levée.